



Brevet d'Entraîneur de Football ouvert aux Sportives de Haut-Niveau

Titre à finalité professionnelle de niveau 5 inscrit au RNCP - code NSF 335 (arrêté du 16 septembre 2021 publié au Journal officiel du 3 novembre 2021)



processus certifié

REpublique FRANCAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION

ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

DEVIS/PROGRAMME

Institut de Formation du Football

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754607875 auprès du préfet de la région Ile-de-France
Siret n° 514 712 355 00015 – Code NAF 85.51Z

Document à transmettre à l'organisme qui prendra en charge votre formation

Volume Horaire : 131 heures

Public concerné

Entraîneur, éducatrice de club de niveau régional (U15 à Seniors), entraîneur, éducatrice d'équipes de jeunes de niveau national, chargé(e) de l'encadrement des différentes équipes du club et de l'animation du projet du club dans le domaine sportif, éducatif et associatif.

Objectifs

L'entraîneur de football encadre la pratique en sécurité.

Il est en capacité de :

- o mettre en œuvre le projet sportif d'un club ou d'une structure de football au minimum de niveau régional (U15 à Seniors) ;
- o entraîner une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Seniors) ;
- o assurer, en autonomie la conception de cycles et la conduite de séances d'entraînement en football, intégrant des notions d'arbitrage ;
- o diriger une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Seniors) ;
- o participer aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure ;
- o effectuer le suivi de l'activité du football et la coordination des intervenants et accompagnateurs du club ou de la structure.

Pré-requis

Entrée en formation

La candidate doit, au moment de son entrée en formation :

- o être âgée de 18 ans révolus,
- o être licenciée à la FFF pour la saison en cours,
- o
- o être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1),
et,
- o être ou avoir été sportive de haut niveau de football inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'[article L. 221-2 du code du sport](#),
- ou,
- o Posséder au moins 5 sélections (cumulables) comme joueuse des sélections nationales A-B-U20,
- ou,
- o être ou avoir été joueuse au niveau national en D1 féminine pendant 100 matches,

Certification finale

La candidate doit, au moment de son inscription à la certification finale :

- o respecter les conditions préalables à l'entrée en formation
- o être licenciée à la FFF pour la saison en cours
- o être titulaire de l'attestation fédérale de formation à l'arbitrage délivrée par la F.F.F.
- o avoir effectué un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 278 heures dans les conditions définies ci-dessous.

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL

c/o Centre National du Football, Domaine de montjoye, 78120 Clairefontaine en Yvelines – Tél. +33 (0)1 34 84 08 22 – Mail : fcadres@fff.fr – www.institutdeformationdufootball.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754607875 auprès du préfet de la région Ile-de-France
Siret n° 514 712 355 00015 – Code NAF 85.51Z



Brevet d'Entraîneur de Football ouvert aux Sportives de Haut-Niveau

Titre à finalité professionnelle de niveau 5 inscrit au RNCP - code NSF 335 (arrêté du 16 septembre 2021 publié au Journal officiel du 3 novembre 2021)



processus certifié

REpublique FRANCAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION

ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Programme

La formation au Brevet d'Entraîneur de Football se compose de 3 Unités Capitalisables (UC) et de 2 modules complémentaires :

- **UC 1 : être capable de mettre en œuvre le projet sportif dans un club ou une structure de football au minimum de niveau régional (U15 à Seniors) (31h45)**
UC1-1 : soutenance orale : le stagiaire présente son projet sportif pendant 30 minutes.
UC1-2 : le stagiaire, lors d'une épreuve écrite d'une durée de deux heures, présente une étude de cas thématique : analyse des éléments structurant un projet sportif
- **UC 2 : être capable d'entraîner, en sécurité, une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Seniors) (91h15)**
UC2-1 : le stagiaire présente, oralement, pendant trente minutes, son cahier d'entraînement, et propose une analyse des problématiques rencontrées lors du stage pratique de mise en situation professionnelle
UC2-2 : le stagiaire conduit une séance d'entraînement d'une durée maximale d'une heure et trente minutes, en sécurité, suivie d'un entretien de vingt minutes maximum avec le jury
- **UC 3 : être capable de diriger une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Seniors) (12h)**
UC3-1 : le stagiaire présente, oralement, pendant trente minutes, l'analyse d'un projet de jeu
UC3-2 : le candidat dirige une équipe lors d'une compétition de niveau régional et de niveau national jeunes, en sécurité.

M. S. P.

- **Mise en Situation Professionnelle** : la formation doit être accompagnée de **3** stages de mise en situation professionnelle d'une durée totale de **257** heures : 215h au sein d'un club ou d'une structure de football consistant à entraîner (programmer, concevoir, animer, évaluer des séances entraînement) tout au long de la saison une équipe de football à 11, au minimum de niveau régional (U15 à Seniors), à raison de 2 à 3 entraînements par semaine et de suivre cette équipe en compétition, et **2** stages de 21h(=42h) en immersion dans **2** structures de HN F. ou G. : Clubs HN Féminins(D1 ou D2) ou Pôle France féminin ou Pôles Espoirs G. ou F ou Sections Sportives Elite G. ou F. ou clubs HN G (centre de formation) : étude comparative des structures (organisation générale et technique, management des staffs et des joueurs(ses), analyse d'entraînements, analyse de matchs (jeu, coaching), réflexions, améliorations...). Ces **3** stages de MSP devront être validés au préalable par le représentant du DTN, puis attestés par le ou les Présidents des clubs ou des structures de MSP.

NB : pour des éducatrices entraînant une équipe au plus haut niveau de District, une mesure dérogatoire peut exceptionnellement être appliquée, après étude par le responsable pédagogique de la formation de la situation de l'éducatrice et de l'équipe concernées.

Méthodes et Supports

- Exposés théoriques, mises en situation pratique de terrain, temps d'échanges entre formateurs et stagiaires, ateliers, travail de groupe, commandes intersessions...
- Supports pédagogiques sous forme de diaporamas, documentations remises aux stagiaires (livrets, clés USB, Claroline Connect)
- Plate-forme de formation à distance (Claroline Connect)

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL

c/o Centre National du Football, Domaine de montjoye, 78120 Clairefontaine en Yvelines – Tél. +33 (0)1 34 84 08 22 – Mail : fcadres@fff.fr – www.institutdeformationdufootball.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754607875 auprès du préfet de la région Ile-de-France
Siret n° 514 712 355 00015 – Code NAF 85.51Z



Brevet d'Entraîneur de Football ouvert aux Sportives de Haut-Niveau

Titre à finalité professionnelle de niveau 5 inscrit au RNCP - code NSF 335 (arrêté du 16 septembre 2021 publié au Journal officiel du 3 novembre 2021)



processus certifié

REpublique FRANCAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION

ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Coût

Dates :

Tests de sélection : 12 septembre 2022

Positionnement : 13 septembre 2022

- S1 : 19 au 21 septembre 2022 (CNF)
- S2: 17 au 19 octobre 2022 (Club)
- S3: 07 au 09 novembre 2022 (CNF)
- S4: 13 au 15 décembre 2022 (Club)
- S5: 07 au 09 février 2023 (CNF)
- S6: 14 au 16 mars 2023 (Club)
- S7: 11 au 12 avril 2023 (CNF)

Rattrapage : 9 mai 2023 (CNF)

Coût pédagogique :

Tarification horaire : 58€/ heure de formation, auxquels s'ajoutent les frais d'inscription et de certification d'un montant forfaitaire de 302€.

Tarif maximum : 58€ x 131h (formation en centre + tests + positionnement) + 302€ (frais d'inscription et certification) = 7900 €

NB : toute personne convoquée aux tests de sélection, quel que soit le résultat de ces derniers, sera redevable de la somme de 50 € de frais d'inscription (voir CGV).

Lieux de la formation : Centre National du Football (Clairefontaine), Clubs, Pôles

Hébergement : CNF, hôtels, Pôle

Responsable pédagogique : Philippe JOLY

Contact IFF : Sandra PRADO – mail : sprado@fff.fr – Tél : 01.34.84.08.22

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL

c/o Centre National du Football, Domaine de montjoye, 78120 Clairefontaine en Yvelines – Tél. +33 (0)1 34 84 08 22 – Mail : fcadres@fff.fr – www.institutdeformationdufootball.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754607875 auprès du préfet de la région Ile-de-France
Siret n° 514 712 355 00015 – Code NAF 85.51Z